

# Audit du projet informatique clé SIPACfuture

## Rapport à la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage et au Secrétariat d'État à l'économie

### L'essentiel en bref

---

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué un audit du projet informatique clé SIPACfuture auprès de l'organe de compensation de l'assurance-chômage (AC). L'actuel système TIC SIPAC pour le paiement de prestations de l'AC permet de verser des indemnités de chômage d'environ 5 milliards de francs par an à plus de 118 000 personnes en moyenne. Mis en service en 1993 et devenu obsolète, il devrait être remplacé d'ici à 2021. Le CDF avait déjà tenu compte de SIPACfuture dans son audit de gouvernance de 2017<sup>1</sup>.

#### **Début mai 2019, aucun plan de projet détaillé n'avait été établi comme instrument de gestion**

Bien que la faisabilité de la solution ait été démontrée (*proof of concept*) dans les délais, les spécifications détaillées n'ont pas pu être fournies comme prévu fin mars 2019. Malgré cela, l'organe de compensation de l'AC a décidé de s'en tenir au calendrier initial, qui prévoyait le lancement de la première unité de réalisation au début de juillet 2019, et d'exécuter les travaux en parallèle.

Le CDF estime que cette décision est judicieuse, mais qu'elle comporte aussi des risques. Ainsi, les participants au projet pourraient être débordés par la complexité du système SIPAC et les contraintes de temps liées à la réalisation. Étant donné que diverses questions peuvent seulement être réglées dans les spécifications détaillées, il subsiste quelques incertitudes au niveau des coûts et des délais. C'est pourquoi le mandant et le gestionnaire des risques doivent rester très vigilants. Il est indispensable que le mandant continue à refuser tout compromis concernant la qualité et les tests. Le CDF recommande en outre de créer un instrument de gestion sous la forme d'un plan de projet détaillé présentant toutes les activités et toutes les dépendances ainsi que le chemin critique.

Le CDF a pu constater que l'élaboration des rapports et la gestion des risques du projet sont exemplaires.

#### **Coordination nécessaire avec d'autres projets de la Confédération**

Lors de l'audit du CDF, la spécification détaillée de SIPACfuture était en cours. C'est pourquoi le CDF s'est concentré sur l'architecture du système. Définie dans la perspective du remplacement du système actuel, elle ne constitue qu'une première étape vers le passage de l'AC à l'ère du numérique. Étant donné que la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'AC doit encore approuver l'orientation stratégique du développement de cette assurance dans l'environnement informatique après 2022, la recommandation figurant dans l'audit de gouvernance n'a pas encore été mise en œuvre dans son intégralité.

---

<sup>1</sup> « Audit de gouvernance auprès de l'assurance-chômage » (PA 17540), disponible sur le site Internet du CDF ([www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)).

En sa qualité d'autorité de surveillance, le Secrétariat d'État à l'économie doit en outre continuer à garantir dans les spécifications détaillées que la gestion des données de base soit cohérente avec les objectifs de l'informatique fédérale. C'est pourquoi le CDF recommande à l'organe de compensation de coordonner cette gestion avec les projets SUPERB23 et DaziT, qui sont en cours à l'administration fédérale.

**Texte original en allemand**